



**MDPH**

**La Maison départementale  
des personnes handicapées  
du Cher**

**vous accueille**



**INFORMATION, ORIENTATION,  
ACCOMPAGNEMENT**



**Avec la participation  
des associations  
partenaires de la MDPH**



**DÉPARTEMENT 18**  
**MAISON DÉPARTEMENTALE  
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

## LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES, UN PROGRÈS INCONTESTABLE.



**L**a loi du 11 février 2005 a placé au centre de nos politiques publiques les Maisons départementales des personnes handicapées.

Après des années de fonctionnement, la MDPH du Cher s'est imposée comme un guichet unique qui constitue une véritable avancée non seulement pour les personnes handicapées et leurs familles, au cœur de ce dispositif de service public, mais également pour le monde médical, les acteurs sociaux et les personnes à la recherche de réponses les plus diverses (allocations, aides techniques ou humaines, etc.).

Permettre aux personnes handicapées de s'informer, de connaître leurs droits, d'avoir une évaluation personnalisée et des prestations adaptées à leurs besoins ou bien encore envisager leur insertion professionnelle et inclusion scolaire, est une réalité maintenant avec la Maison des personnes handicapées du Cher sous la responsabilité du Conseil départemental.

Notre volonté est d'être à vos côtés pour répondre à vos attentes.

C'est par une mobilisation collective, faite d'exigence, de persévérance et de pragmatisme que tous ensemble, personnes handicapées, associations, élus, personnels des administrations et services concernés, nous avons bâti cette « maison » et la faisons vôtre.

**Sophie BERTRAND**  
Vice-présidente  
en charge de l'Enfance,  
famille, handicap

**Jacques FLEURY**  
Président  
du Conseil départemental du Cher

## DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Pour répondre au mieux à vos besoins, notre équipe est à l'écoute de vos attentes :

- ▷ des médecins ;
- ▷ des travailleurs sociaux ;
- ▷ un ergothérapeute ;
- ▷ une interprète en langue des signes française.

## ET DES PARTENAIRES :

- ▷ associations ;
- ▷ établissements et services médico-sociaux ;
- ▷ conseillers Pôle emploi ;
- ▷ centres de rééducation professionnelle ;
- ▷ Cap emploi ;
- ▷ services sociaux...

## VOUS ACCUEILLIR ET VOUS INFORMER

- ▶ Nous vous accompagnons dans vos recherches et vous aidons à compléter vos demandes.
- ▶ Nous vous informons sur vos droits et vous orientons vers les services adaptés.
- ▶ Nous mettons à votre disposition une documentation, et vous aidons dans vos démarches.



**N'HÉSITEZ PAS À VENIR NOUS RENCONTRER !**

## DÉFINIR AVEC VOUS VOS BESOINS ET VOS PROJETS



L'équipe pluridisciplinaire vous rencontre chez vous, sur votre lieu de travail ou dans les locaux de la Maison départementale des personnes handicapées.

Elle vous aide à définir vos besoins et vos projets d'insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Elle recherche avec vous les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

## INSTRUIRE VOS DEMANDES

La Maison départementale des personnes handicapées est le lieu unique de dépôt et d'instruction de vos demandes d'allocation d'adulte handicapé, de cartes d'invalidité et de stationnement, de prestation de compensation du handicap, d'allocation d'éducation pour enfant handicapé, d'orientation professionnelle...

Après l'évaluation de vos besoins par l'équipe pluri-disciplinaire, la Commission des droits et de l'autonomie statue sur votre demande.

Nous vous aidons à mettre en œuvre la décision de la commission et déclenchons le paiement des prestations si nécessaire.



## La Maison départementale des personnes handicapées

**7 route de Guerry 18021 BOURGES Cedex**

Ouvert du lundi au vendredi, sauf lundi après-midi

**Tél. 02 48 27 31 31 - Fax 02 48 27 31 54**

**@ : [mdph@mdph.departement18.fr](mailto:mdph@mdph.departement18.fr)**

**N° Vert 0 800 206 18**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE